

Paris, le

23 JUL. 2010

Madame Angèle JACQ
Collectif breton
Démocratie, droits de l'Homme
Kervouziern Kreiz
29 510 LANDUDAL

Jean-Marc AYRAULT
Député-Maire de Nantes
Président du groupe socialiste,
radical, citoyen et divers gauche

Nos réf : JMA/AJ/2487

Madame la Présidente,

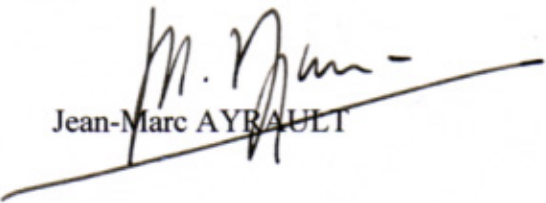
Vous m'avez interpellé sur la réforme des collectivités territoriales. Je vous en remercie.

Le Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche s'est opposé à la réforme territoriale imposée par le gouvernement. Cela ne signifie pas que nous sommes hostiles à toute réforme des collectivités. Bien au contraire, nous réclamons une nouvelle avancée de la décentralisation, au moyen d'une clarification des compétences. Mais le gouvernement s'est engagé sur un tout autre chemin.

La mesure phare de ce projet est la création du « conseiller territorial », par la fusion des élections régionales et cantonales. Ceci va à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : "rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens", et privera les citoyens d'un débat démocratique essentiel. Le mode de scrutin de ces nouveaux élus (scrutin majoritaire à deux tours) a été arrêté par un amendement gouvernemental déposé le jour même de l'examen du texte par la commission des Lois à l'Assemblée nationale. Le Sénat, en dernière deuxième lecture, a rejeté ce mode d'élection. La création du conseiller territorial donnera lieu à un nouveau découpage dont tout porte à croire qu'il aura les mêmes objectifs que le charcutage législatif qui vient d'être opéré. Le gouvernement a d'ailleurs présenté et fait adopter le tableau des effectifs des 3471 futurs conseillers territoriaux. Fait inédit : il s'agit de la première loi électorale faite par amendement ! De grandes disparités existent entre régions et même entre départements.

Au final, cette loi passe à côté de tous les objectifs prônés par le gouvernement. Elle devait simplifier le « mille-feuille électoral » mais ajoute des strates supplémentaires. Elle devait être source d'économies mais crée de nouvelles dépenses. On aboutit à une nouvelle organisation territoriale plus compliquée et plus coûteuse, tout en étant moins démocratique. Les évolutions du texte au Sénat et les camouflets portés au gouvernement nous confortent dans notre constat. Nous appelons une nouvelle fois le gouvernement à prendre ses responsabilités et à faire preuve de bon sens en retirant ce texte. L'acte III de la décentralisation mérite mieux que cette pseudo-réforme.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT